



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

N° Spécial

29 Janvier 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 29 Janvier 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS 2021-003	28.01.2021	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY.	3
ARS DD92/ OAPS 2021-004	28.01.2021	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Jean Jaurès de CHATENAY MALABRY	5

AGENCE REGIONALE DE SANTE

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2021-003 du 28/01/2021
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation
d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le [Code de la santé publique](#) ;

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le Décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le Décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'Arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le Directeur de l'Institut de Formation d'auxiliaire de puériculture ou son représentant :

Titulaire : Monsieur Harry DORVILLE

Suppléant : Madame Flavie GLOOR

Le représentant de l'organisme de gestionnaire ou son représentant :

Titulaire : Madame Laurence TARAMINI

Suppléant : Monsieur Laurent CHANUC

La puéricultrice, formatrice permanente de l'Institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Rosa Maria LAGARDE

Suppléant : Madame Evelyne WEISS

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacune désignée pour trois ans par le directeur de l'Institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :

Titulaire : Madame Virginia BODIN

Suppléant : Madame Chrystelle BOUTTON

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :

Titulaire : Madame Méghane PEYRONNET

Suppléant : Madame Margaret SIMON

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants

Titulaire : Madame Laura JEANNERET

Suppléant : Madame Maéva KARSENTI

Titulaire : Madame Léa AUFFRET

Suppléant : Madame Margot FOINY

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MABRY, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 28 janvier 2021

P/La Directrice départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,
La Directrice départementale adjointe

Aurélie THOUET

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2021-004 du 28/01/2021
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'aides-soignants du lycée Jean Jaurès de CHATENAY MALABRY**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le [Code de la santé publique](#) ;

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le Décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le Décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'Arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY est arrêtée comme suit :

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;

Le Directeur de l'institut de formation d'aides-soignants ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Harry DORVILLE

Suppléant : Madame Anne SANSON

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Madame Laurence TARAMINI

Suppléant : Monsieur Laurent CHANUC

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs :

Madame Sylvie HUBERT

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Françoise CHEVOJON

Titulaire : Madame Christelle SEKRETA

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Lola CASERUS

Suppléant : Monsieur Jordan LE BRIZ

Titulaire : Madame Ana LOPES DE OLIVEIRA

Suppléant : Madame Ambre GALLOU

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et Madame la directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 28 janvier 2021

P/la Directrice départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,
La Directrice départementale adjointe

Aurélie THOUET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>